



VILLE DE PUTEAUX

INSCRIPTION TENNIS MUNICIPAUX DE PUTEAUX SAISON 2023-2024

TENNIS MUNICIPAUX • ÎLE DE PUTEAUX VOIE DE L'ÉCLUSE 92800 PUTEAUX • 01 45 06 74 51

PHOTO

NOM PRÉNOM
Nom du responsable (pour les mineurs)
Date de naissance
Adresse
Téléphone domicile
Téléphone portable
Téléphone bureau
E-mail

LA LICENCE EST OBLIGATOIRE POUR TOUTE ADHÉSION AUX TENNIS MUNICIPAUX. ELLE VOUS PERMET :

- de bénéficier d'une priorité pour la réservation des places pour Roland Garros
- de participer à des compétitions homologuées, individuelles et par équipes
- de participer aux tournois internes et aux différentes animations du CSMP Tennis

Renouvellement adhésion Nouvelle adhésion
Licencié(e) extérieur en 2023/2024 : OUI NON
(Joindre la photocopie de la licence) Si OUI n° Club

DOCUMENTS À FOURNIR

Certificat médical (spécifique tennis) de - 3 mois ou QS sport + attestation sur l'honneur
(dans le cas d'un renouvellement uniquement)
 1 des justificatifs de domicile suivants de - 3 mois pour bénéficier du tarif Putéolien :
(attestation d'assurance logement, taxe d'habitation relative au logement, quittance de loyer, facture téléphone fixe et/ou abonnement internet)
Le paiement de l'adhésion (Par chèque, à l'ordre du trésor public, ou en espèces à hauteur de 300 maximum)
1 photo d'identité
Le paiement de la licence (à l'ordre du CSMP tennis)

RENSEIGNEMENTS SUR LE NIVEAU DE JEU

Classé Confirmé Débutant
 Entraînement CSMP Intermédiaire (2/3 années) École de tennis
Si cours collectif en 2022/23, merci de préciser jour/horaire/moniteur svp

RECHERCHE DE PARTENAIRES

OUI NON

DISPONIBILITÉS

EN SEMAINE Journée Soirée LE WEEK-END Journée Soirée

LES TARIFS DE LA SAISON 2023/2024

Merci de cocher la formule correspondante

Pour chaque tarif, le premier montant est à régler à l'ordre du trésor public
le second au CSMP tennis (licence FFT). Les deux chèques doivent être joints au dossier.

T A R I F S P U T É O L I E N S

TARIFS ANNUELS

Ces formules donnent accès à tous les terrains du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024

ADULTES (plus de 18 ans)	349€ (317€+ 32€)
ENFANTS (moins de 18 ans)	208€ (186€+ 22€)
TARIF À PARTIR DU 2 ^e ENFANT OU PLUS (moins 18 ans)	176€ (154€+ 22€)
ÉTUDIANTS, DEMANDEURS D'EMPLOI, R.S.A. (présentation d'un justificatif) (Carte d'étudiant, bulletin de situation Pôle Emploi de - de 3 mois)	242€ (210€+ 32€)
FORMULE COUPLE (mariés, pacsés) (Photocopie acte de mariage ou PACS)	484€ (420€+ 64€)
ENFANTS INSCRITS À L'ÉCOLE DE TENNIS	80€ (AU TRÉSOR PUBLIC)
FORMULE SEMAINE ADULTE (du lundi au vendredi)	198€ (166€+ 32€)
FORMULE HEURES CREUSES (du lundi au vendredi : 8h-12h et 14h-18h)	172€ (140€+ 32€)

TARIFS DEMI-SAISON

Ces formules donnent accès à tous les terrains du 1^{er} avril au 30 septembre 2024

ADULTES (plus de 18 ans)	187€ (155€+ 32€)
ENFANTS (moins de 18 ans)	122€ (100€+ 22€)
TARIF À PARTIR DU 2 ^e ENFANT OU PLUS (moins 18 ans)	102€ (80€+ 22€)
ÉTUDIANTS, DEMANDEURS D'EMPLOI, R.S.A. (présentation d'un justificatif) (Carte d'étudiant, bulletin de situation Pôle Emploi de - de 3 mois)	133€ (101€+ 32€)
FORMULE COUPLE (mariés, pacsés) (Photocopie acte de mariage ou PACS)	269€ (205€+ 64€)
FORMULE SEMAINE ADULTE (du lundi au vendredi)	112€ (80€+ 32€)

LES TARIFS DE LA SAISON 2023/2024

Merci de cocher la formule correspondante

Pour chaque tarif, le premier montant est à régler à l'ordre du trésor public, le second au CSMP tennis (licence FFT). Les deux chèques doivent être joints au dossier.

TARIFS NON PUTEOLIENS

TARIFS ANNUELS

Ces formules donnent accès à tous les terrains du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024

ADULTES (plus de 18 ans)	802€ (770€+ 32€)	
ENFANTS (moins de 18 ans)	531€ (509€+ 22€)	
FORMULE COUPLE (mariés, pacsés) (Photocopie acte de mariage ou PACS)	1 184€ (1 120€+ 64€)	
ENFANTS INSCRITS À L'ÉCOLE DE TENNIS	150€ (AU TRÉSOR PUBLIC)	
FORMULE SEMAINE ADULTE (du lundi au vendredi)	542€ (510€+ 32€)	

TARIFS DEMI-SAISON

Accès à tous les terrains du 1^{er} avril au 30 septembre 2024

ADULTES (plus de 18 ans)	422€ (390€+ 32€)	
ENFANTS (moins de 18 ans) (Photocopie acte de mariage ou PACS)	282€ (260€+ 22€)	
FORMULE COUPLE (mariés, pacsés)	624€ (560€+ 64€)	
FORMULE SEMAINE ADULTE (du lundi au vendredi)	292€ (260€+ 32€)	

ATTENTION !

- La gestion des fichiers du Service des sports fait l'objet d'un traitement automatisé des informations déclarées à la C.N.I.L par la ville de Puteaux.
- Les articles 34 et suivants de la loi Informatique et Libertés vous garantissent un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent auprès du Service des sports de la ville.

Toute déclaration frauduleuse, en vue d'obtenir un avantage injustifié, sera sanctionnée par l'interdiction d'accéder aux installations.

PÉRIODE PRIORITAIRE D'INSCRIPTION POUR LES RÉSIDENTS DE PUTEAUX DU 1^{ER} AU 8 SEPTEMBRE 2023, ET À PARTIR DU 9 SEPTEMBRE POUR LES NON RÉSIDENTS.

S A I S O N 2 0 2 3 / 2 0 2 4

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À RÉGLER

DATE

MODE DE RÈGLEMENT : Chèque

Espèce

EXTRAIT DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Je soussigné(e) M/Mme/Mlle

atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la saison 2023/2024 affiché aux Tennis Municipaux et notamment les points suivants :

- Le fait de passer par l'accueil avant d'accéder aux terrains
- Les modalités, les horaires et la confirmation des réservations
- Le nombre d'invitations est limité à 12 par adhérent pour l'abonnement annuel et à 6 pour l'abonnement demi-saison, au tarif unitaire de 10€
- La réservation des terrains se fait au plus tôt deux jours à l'avance
- L'entretien des courts en terre battue, après chaque partie
- Le planning des courts couverts et extérieurs
- La discipline et la sécurité
- Les interdictions
- Les responsabilités

Le

Signature :

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

TENNIS MUNICIPALS - Île de Puteaux - Voie de l'Écluse - 92800 Puteaux - Tél. : 01 45 06 74 51